

## Exclusion fonction publique hospitalière

Par **Toca**, le **07/01/2019** à **21:51**

Bonsoir,

Je suis exclue de la fonction publique hospitalière pour une durée de 2 ans a compter du 19 décembre 2018. Je suis fonctionnaire. J'ai réussi le pré concours de directeur en 2018. Il faut être fonctionnaire au moment d'intégrer l'école EHESP. J'ai demandé un report d'un an qui a été accepté. Je me demande si je peux toujours intégrer l'école en octobre 2019 même si je suis exclue ?

Merci pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **08/01/2019** à **10:20**

Bonjour,

Je pense que le mieux est d'interroger l'école...

Par **Toca**, le **08/01/2019** à **20:24**

Merci je vais tes certainement les contacter.

Quelqu'un a t il déjà était dans cette situation?

J'ai reçu la décision d'exclusion mais je peux quand meme travailler dans le privé ?

Merci

Par **P.M.**, le **08/01/2019** à **21:11**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...

Vous pouvez très certainement travailler au moins dans le privé...